



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

alpinisme et ski

Question écrite n° 50697

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports sur l'inquiétude manifestée par le Syndicat national des moniteurs du ski français relative à une lettre de mission adressée par son administration de tutelle aux termes de laquelle est envisagée la "création d'un établissement multi-sites, constitué à partir du regroupement de l'école nationale de ski et d'alpinisme de Chamonix, du centre national du ski nordique de Prémanon et du site de Vallon-Pont d'Arc". Le Syndicat national des moniteurs du ski français craint que cette nouvelle structure, implantée sur trois départements et deux régions, n'offre aucune perspective réelle de bénéfice en termes de restructuration. Aussi, il le prie de bien vouloir lui faire part de son avis sur cette problématique et de lui indiquer les mesures qui sont envisagées dans l'intérêt de la promotion du ski français et de son enseignement.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la restructuration du réseau des établissements du ministère chargé des sports, il avait été envisagé la création d'un établissement multi-sites, pôle d'excellence dédié aux sports de montagne et de nature, constitué à partir du regroupement de l'École nationale de ski et d'alpinisme (ENSA) de Chamonix, du Centre national de ski nordique et de moyenne montagne (CNSNMM) de Prémanon et du site de Vallon-Pont-d'Arc également opérateur national du ministère de la santé et des sports au titre du pôle ressources national des sports de nature. À la suite d'une large concertation sur cette proposition, la secrétaire d'État chargée des sports a décidé de revoir la configuration du nouvel établissement, en excluant de son périmètre le site de Vallon-Pont-d'Arc et le pôle ressources national des sports de nature. C'est donc un établissement bi-site, recentré sur les sports de neige et de montagne, qui va être créé, en associant les deux sites de Chamonix et de Prémanon. À ce jour, un projet de décret relatif à l'École nationale des sports de montagne (ENSM), regroupant l'ENSA de Chamonix et le CNSNMM de Prémanon est en cours de signature. Dans les missions de l'ENSM, il est prévu de maintenir la spécificité de chaque site en identifiant les activités qui s'y déroulent, à savoir le ski, l'alpinisme et le vol libre pour Chamonix et le ski nordique et les sports de moyenne montagne pour Prémanon. La formation aux métiers du sport demeure la mission principale de l'établissement et se déroulera sur les deux sites dans les mêmes conditions qu'antérieurement. Au niveau de la gouvernance et du fonctionnement de l'établissement, l'ENSM sera administrée par un conseil d'administration élargi qui s'appuiera sur le conseil d'orientation de chacun des deux sites, ce qui permettra de valoriser des dynamiques territoriales spécifiques. Concernant la direction de l'ENSM, outre le directeur général de l'École nationale des sports de montagne, il est prévu un directeur pour chacun des deux sites de l'établissement préservant ainsi un équilibre entre les deux sites.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50697

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5282

Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2477